AVENANT Nº 95 DU 15 MARS 2018

A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 15 FEVRIER 1974

CONCERNANT LES EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE ET D'ELEVAGE

DE LA MAYENNE

Code IdCC 9531

==

Enregistre le 15.03.18

La directrice adjointe

ENTRE:

- La Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,

d'une part, et,

co

- S.G.A.-C.F.D.T.,
- C.G.T.,
- F.O.,
- C.F.E.-C.G.C.,
- C.F.T.C.,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER - Les dispositions de l'annexe II de la convention collective, en date du 15 février 1974, réglementant les conditions de travail et de rémunération des salariés et apprentis des exploitations de polyculture et d'élevage de la Mayenne, sont modifiées comme suit à compter du premier jour du mois suivant l'extension de l'avenant.

ANNEXE II

Barème des rémunérations fixées en application

des articles 18 et 19 de la convention collective

A compter du premier jour du mois suivant l'extension de l'avenant, les salaires horaires, par catégorie professionnelle, s'établissent comme suit :

AR BF RG DP

EMPLOI	IDENTIFIANT	SALAIRE HORAIRE
I – PERSONNEL D'EXECUTION		
Niveau I : Agents de production Echelon 1 Echelon 2	110 120	9.88 € 9.96 €
Niveau II : Agents techniques spécialisés Echelon 1 Echelon 2	210 220	10.06 € 10.35 €
Niveau III : Agents techniques qualifiés Echelon 1 Echelon 2	310 320	10.38 € 10.83 €
Niveau IV : Agents techniques hautement qualifiés Echelon 1 Echelon 2	410 420	11.45 € 12.97 €
II – PERSONNEL D'ENCADREMENT		
Niveau V : Contremaître	500	14.21 €
Niveau VI: Chef de culture	600	16.82 €
Niveau VII : Régisseur	700	20.33 €

<u>ARTICLE DEUXIEME</u> - Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'unité départementale de la Mayenne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire - Rue Mac Donald à LAVAL.

Fait à LAVAL, le 15 mars 2018

AQ Ry DR

Ont, après lecture, signé:

- Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,

Sonde Peur

.

- Pour la S.G.A.-C.F.D.T., P. D RE Ux - Pour la C.G.T., - Pour F.O., - Pour la C.F.E.-C.G.C., - Pour la C.F.T.C. Bernand Fixot

